

# Maçon

RNCP41907 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 232s                     |
| Formacode(s)            | 22334                    |
| Code(s) ROME            | F1703                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 21/02/2031               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

93 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 82 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

| Organisme        | SIRET          | Habilitation |
|------------------|----------------|--------------|
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800012 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800061 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800095 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800137 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800145 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800186 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800210 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800228 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800244 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800251 | Former       |

Liste complète des 93 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41907-macon/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le maçon construit des ouvrages et bâtiments dans des secteurs variés comme le logement (individuel ou petit collectif), tertiaire, industriel, agricole ou technique. Il réalise également des ouvrages annexes comme des murs de clôtures, terrasses...

### ACTIVITÉS VISÉES

À partir de plans (papiers, numériques) et de consignes de sa hiérarchie il bâtit fondations, murs, planchers et des éléments de structure en béton armé coffrés en traditionnel ou en éléments industrialisés de type banches

manuportables. (Poteaux, poutres, murs de soutènement).

Les maçonneries sont principalement constituées d'éléments manufacturés classiques ou bio sourcés (agglomérés de ciment, briques traditionnelles et/ou à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de pierre volcanique, brique chaux chanvre, etc.). Il peut également construire des murs en pierres dans le cadre de réemploi de moellons à bâtir ou de conservation de parties d'ouvrages.

Selon le type de chantier, il réalise des enduits traditionnels ou des joints sur maçonneries de pierres. Il réalise des éléments de finition de type, appuis de fenêtre ou seuil de manière traditionnelle ou pose des éléments préfabriqués, (poutres, appuis, seuils, chaperons...)

Il met en œuvre des systèmes constructifs préfabriqués de type « poutrelles hourdis », pour réaliser des planchers.

Les nouvelles réglementations comme la RE 2020 induisent des objectifs de performances énergétique, d'amélioration du bilan carbone et du confort d'été. Les exigences de la RE 2020 sont renforcées tous les 3 ans jusqu'en 2030 et vont impacter de manière évolutive les pratiques de construction.

En conséquence et dans le cadre de la réduction du bilan carbone, il met en œuvre des procédés innovants comme la mixité des matériaux (bois /béton), ainsi que des bétons bas et très bas carbone. Selon le type d'entreprise qui l'emploie et à condition de maîtriser les savoirs et savoir-faire associés (formation complémentaire) il peut mettre en œuvre des matériaux bio et géosourcés comme le béton de chanvre, les briques de terre crues, les enduits terre.

Selon les commandes ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon peut travailler sur des constructions neuves ou sur des chantiers de rénovation. Il adapte sa pratique en fonction des particularités de ces deux types de chantiers, notamment en matière de sécurité.

En termes de santé et sécurité au travail, le maçon sera en mesure :

- D'identifier les dangers de ses activités de travail
- De mettre en œuvre les mesures de protection collectives et individuelles disponibles
- D'alerter en cas de situations dangereuses (le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent)
- D'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement.

Le maçon exerce son activité principalement en extérieur. Il travaille souvent en hauteur sur des échafaudages de pied ou une plateforme individuelle roulante légère (PIRL). Il est formé et habilité à selon les cas, monter, utiliser et démonter le matériel d'échafaudage présent dans son entreprise. Il porte systématiquement ses équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux divers contextes de travail (casque, gants, lunettes, masque anti-poussière, chaussures et bottes de sécurité, bouchons d'oreilles...). Il prend connaissance du document unique et du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes. Il peut selon les cas travailler à proximité de matériaux amiantés. Dans ce cas il est formé à la formation réglementaire amiante SS4.

Les entreprises utilisatrices sont principalement des petites et moyennes structures qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour le professionnel des déplacements sur la journée voir sur la semaine.

Le maçon travaille en équipe, il doit posséder des qualités relationnelles qui lui permettent de réaliser ses activités de manière sécurisée et productive.

Les évolutions numériques impactent les métiers de la construction. Pour consulter des plans, des détails techniques, des vues 3D, des documents fournisseurs, passer des commandes et assurer le suivi des livraisons, le professionnel est amené à utiliser de manière simple une tablette, un smartphone ou plus rarement un ordinateur. L'arrivée de l'intelligence artificielle va probablement permettre la rationalisation des moyens techniques, matériels et humains dans la réalisation du chantier, cela va impacter les fonctions d'encadrement et de Gestion d'un chantier de construction.

Le maçon peut travailler ou être en contact avec des personnes en situation de handicap (clients, collaborateurs...) Il connaît les principales catégories de handicap.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser des ouvrages en béton armé classiques ou bas carbone coffrés en traditionnel

- Coffrer en traditionnel bois ou avec des éléments manuportables des ouvrages en neuf ou en rénovation
- Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel ou avec des éléments manuportables
- Couler avec un béton classique ou bas carbone un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel ou avec des éléments manuportables

Construire des ouvrages en maçonnerie à l'aide de matériaux classiques, bio et géosourcés

- Bâtir des maçonneries de petits éléments manufacturés ou de moellons hourdées au mortier ou à joints minces

- Mettre en place des éléments préfabriqués de type poutre, appui, couronnement, linteau
  - Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
  - Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels ou chaux/chanvre
  - Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis à isolation thermique renforcée
- Poser un plancher poutrelles hourdis avec entrevous isolant et rupteurs de pont thermique
  - Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
  - Mettre en place les armatures de dallages et planchers
  - Mettre en œuvre un béton classique ou bas carbone de dallage et planchers
  - Réaliser les aspects de surface et chapes

## Blocs de compétences

### **RNCP41907BC01 — Réaliser des ouvrages en béton armé classiques ou bas carbone coffrés en traditionnel**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Coffrer en traditionnel bois ou avec des éléments manportables des ouvrages en neuf ou en rénovation
- Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel ou avec des éléments manportables
- Couler avec un béton classique ou bas carbone un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel ou avec des éléments manportables

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 40 min

Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes est remis à chaque participant.

Entretien technique : 00 h 15 min

Le jury évalue le candidat en lui posant toutes les questions qu'il juge utiles et en s'appuyant sur l'aide au questionnement fourni en annexe du dossier jury. Il complète la grille d'évaluation de chaque candidat au fur et à mesure des entretiens.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 55 min

### **RNCP41907BC02 — Construire des ouvrages en maçonnerie à l'aide de matériaux classiques, bio et géosourcés.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Bâtir des maçonneries de petits éléments manufacturés ou de moellons hourdées au mortier ou à joints minces
- Mettre en place des éléments préfabriqués de type poutre, appui, couronnement, linteau
- Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
- Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels ou chaux/chanvre
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 30 min

Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes est remis à chaque participant.

Entretien technique : 00 h 20 min

Le jury évalue le candidat en lui posant toutes les questions qu'il juge utiles et en s'appuyant sur l'aide au questionnement fourni en annexe du dossier jury. Il complète la grille d'évaluation de chaque candidat au fur et à mesure des entretiens.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 50 min

### **RNCP41907BC03 — Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis à isolation thermique renforcée.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser un plancher poutrelles hourdis avec entrevous isolant et rupteurs de pont thermique
- Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

- Mettre en place les armatures de dallages et planchers
- Mettre en œuvre un béton classique ou bas carbone de dallage et planchers
- Réaliser les aspects de surface et chapes

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 30 min

Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes est remis à chaque participant.

Entretien technique : 00 h 20 min

Le jury évalue le candidat en lui posant toutes les questions qu'il juge utiles et en s'appuyant sur l'aide au questionnement fourni en annexe du dossier jury. Il complète la grille d'évaluation de chaque candidat au fur et à mesure des entretiens.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 50 min

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- La construction de pavillons individuels
- La réalisation de logements collectifs
- La construction industrielle ou agricole
- La réalisation de constructions dédiées au tertiaire
- La réalisation des aménagements extérieurs

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Maçon
- Maçon façadier

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate (cf. Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Échafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

#### Tension de recrutement (DARES 2024)

Très élevée (5/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Facteurs principaux</b>               | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>          | 2 218 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>          | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B1X30 — Maçons peu qualifiés · tension 4/5 (Élevée)<br>B1X31 — Maçons qualifiés · tension 5/5 (Très élevée)<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)<br>B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 28 999                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 64 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 7 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B1X30 — Maçons peu qualifiés<br>B1X31 — Maçons qualifiés<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP<br>B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)                                                                                                            |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                                            |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 6 554 €                                                                                    |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 000 € – 6 901 €                                                                          |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                                                 |
| 6 554 €                        | Valeur par défaut · 210 branches                                                           |
| 6 901 €                        | CPNE Travail Temporaire, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |
| 6 000 €                        | CPNEFP Carrières et matériaux                                                              |

## Base légale

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b>  | 21/02/2031 |
| <b>Date de dernière délivrance possible</b> | 21/02/2032 |

## Statistiques

|              |                  |                 |                         |                     |
|--------------|------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|
| <b>Année</b> | <b>Certifiés</b> | <b>Dont VAE</b> | <b>Insertion 6 mois</b> | <b>Métier 2 ans</b> |
|--------------|------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP35309

### CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35309

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41907/>

## Où se former

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Formations référencées | 52                 |
| Organismes             | 11                 |
| Régions couvertes      | 8                  |
| Prix indicatif         | 4 046 € – 18 122 € |
| Durée                  | 268 – 980 h        |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 16                   |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 8                    |
| Organismes formateurs          | 14                   |
| Régions couvertes              | 6                    |
| Départements couverts          | 12                   |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 14                   |
| Sessions                       | de 01/2024 à 12/2029 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).